



Le mépris continue...la lutte aussi

Suite à la très forte mobilisation de la filière insertion et probation le 10 mai 2016, particulièrement suivie par l'équipe du SPIP de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas, les agents syndiqués et non syndiqués se sont réunis lors d'une nouvelle Assemblée Générale le 12 mai 2016.

L'audience qui avait été annoncée avec le Président de la République a été reportée à une date, à ce jour, indéterminée.

Une délégation intersyndicale a été reçue le 10 mai 2016 au Ministère de la Justice, néanmoins, l'audience avec le directeur de cabinet n'a donné lieu à aucune précision, sur aucun sujet.

Face au mépris affiché et en l'absence d'avancées significatives, nous avons décidés la poursuite du mouvement.

Nous revendiquons :

- l'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation
- une remise à niveau du dispositif indemnitaire
- la suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP
- un plan de recrutement pour renforcer les services
- l'égalité de traitement entre les ASS et les CPIP concernant la pension de retraite.

En conséquence, nous, personnels d'insertion et de probation, syndiqués et non syndiqués, du SPIP de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas, décidons à la majorité de poursuivre le mouvement national selon les modalités suivantes:

- rédaction à minima de tous les écrits professionnels accompagnés de la mention suivante: *« Dans l'attente d'une réponse de l'AP aux revendications portées par l'intersyndicale de la filière insertion et probation, le SPIP de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas adopte des modalités de travail dégradées. Nous exigeons des négociations indemnitaires et statutaires ainsi que la continuité du renfort en ressources humaines. »*
- boycott des CAP, CPU, réunions institutionnelles et partenariales
- boycott de la prise en charge des stagiaires hors filière insertion et probation.
- suspension des entretiens en détention (hors obligations légales) et traitement des demandes exclusivement par courrier
- suspension de toutes les actions collectives
- communication de nos revendications et modalités d'action aux autorités judiciaires, administratives, aux partenaires et élus, ainsi qu'à la presse
- le SPIP n'effectuera que les tâches qui lui incombent.
- boycott de tous les dispositifs (nouveaux et en cours) et particulièrement ceux liés au PLAT.

Ces actions perdureront jusqu'au succès de nos revendications.

**Le temps des négociations a assez duré,
place à l'action !**

